

SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

INTERVENANTS 1				
EXERCICE FINANCIER	2023		CODE	
MUNICIPALITÉ LOCALE	TERRITOIRE NON ORGANISÉ (T.N.O.)		NR830	
ARRONDISSEMENT				
ORGANISME MUNICIPAL RESPONSABLE	MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU		AR830	
MRC OU COMMUNAUTÉ	MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU		AR830	
ÉVALUATEUR	Nom	Prénom	Évaluateur	STATUT (X)
SIGNATAIRE	LÉPINE	MARC	permanent	<input type="checkbox"/>
Adresse	LBP ÉVALUATEURS AGRÉÉS 2540 BOULEVARD DANIEL-JOHNSON BUREAU 600 LAVAL, QC H7T 2S3		Évaluateur privé	<input type="checkbox"/>
			- Action exclusive	<input type="checkbox"/>
			- Action partagée	<input checked="" type="checkbox"/>
MANDATAIRE	PG Solutions Inc.		TRIENNAL	
EN INFORMATIQUE			2023/2024/2025	

FAITS SAILLANTS 2							
		VALEURS IMPOSABLES		VALEURS NON IMPOSABLES		VALEURS TOTALES	
Terrains	7 920 800	Terrains	653 600	Terrains	8 574 400		
Bâtiments	24 142 600	Bâtiments	800 600	Bâtiments	24 943 200		
Immeubles	32 063 400	Immeubles	1 454 200	Immeubles	33 517 600		
NOMBRE TOTAL D'UNITÉS D'ÉVALUATION		743	NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS		653		
NOMBRE TOTAL D'UNITÉS DE VOISINAGE		11	NOMBRE TOTAL D'AUTRES LOCAUX		23		
VÉRIFICATION DE L'EXACTITUDE DE L'INVENTAIRE			GESTES POSÉS AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS			Date de dépôt du rôle	
Nombre d'unités dont la dernière vérification remonte à			Nombre de certificats délivrés aux fins de la tenue à jour du rôle			A M J	
- moins d'un an	68	Équilibrage du rôle			<input checked="" type="checkbox"/>	OUI	NON
- entre 1 an et 4 ans	82	Si oui, nombre d'unités d'évaluation dont la valeur a été modifiée			743	Date de compilation	
- entre 4 ans et 8 ans	298					A M J	
- plus de 8 ans	295					2022-10-27	

ASSIETTES D'APPLICATION DES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE 9													
TAUX APPLICABLES		TAUX NON RÉSIDENTIEL		TAUX INDUSTRIEL (CLASSE 2)		TAUX IND. (SAUF CL.1 ET 2)		TAUX AGRICOLE	TAUX FORESTIER	TAUX 6 LOGEMENTS OU PLUS		TAUX DE BASE	
CLASSE NON RÉSIDENTIELLE ET POURCENTAGE DE TAXATION		VAL.NR À 100 % ET IND. CL. 2 À 50 %		VALEUR À 50 %		VALEUR À 100 %		VALEURS À 100 % IMPOSABLES		VALEUR À 100 %		VALEUR À 100 %	
		IMPOSABLES	COMPENSABLES	IMPOSABLES	COMPENSABLES	IMPOSABLES	COMPENSABLES	IMPOSABLES	COMPENSABLES	IMPOSABLES	COMPENSABLES	IMPOSABLES	COMPENSABLES
1A : 0,1 %	901								99,9 %				
1B : 0,5 %	902								99,5 %				
1C : 1 %	903								99 %				
2 : 3 %	904								97 %				
3 : 6 %	905								94 %				
4 : 12 %	906								88 %				
5 : 22 %	907								78 %				
6 : 40 %	908								60 %				
7 : 60 %	909	268 900							40 %			268 900	
8 : 85 %	910	1 737 900							15 %			1 737 900	
9 : 100 %	911							TAUX TERRAINS VAGUES DESSERVIS		IMMEUBLES SANS PARTIE NON RÉSIDENTIELLE			
10 : 100 %	912	1 197 800	293 200									28 858 800	712 300
11 : Cours de triage 100 %	913							VALEURS À 100 %					
12 : CHSLD 20 %	914							IMPOSABLES	COMPENSABLES		80 %		
13 : Cours de triage 40 %	915		CFIL (chemin de fer d'intérêt local)								60 %		
APPLICATION DU TNR QUAND TTVD	916							(TTVD - TAUX DE BASE) x					
ASSIETTES D'APPLICATION	917	3 129 555						(TTVD) x					29 939 345

SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

INVENTAIRE PAR DISPOSITION FISCALE 6				
IDENTIFICATION	NOMBRE*	VALEURS	SUPERFICIE DES TERRAINS	
IMMEUBLES IMPOSABLES (L.R.Q., c. F-2.1, art. 203)	601	682	32 063 400	3 623 505
IMMEUBLES NON IMPOSABLES				
Immeubles exemptés en vertu de l'article 204 (L.R.Q., c. F-2.1)				
- Couronne du chef du Canada ou un mandataire de celle-ci				
- par. 1.1	602			
- État « Gouv. Québec »				
- par. 1 ^o et article 262, par. 2, sous-par. a.1 (RLRQ, c. F-2.1)	603	13	274 300	183 327
- par. 1 ^o (autres immeubles)	604	3	18 000	10 800
- SQI				
- par. 1 ^o et article 255 al. 1 (RLRQ, c. F-2.1)	605	1	293 200	10 716
- Place des Arts, ENPQ et ITAQ				
- par. 2.1 ^o	606			
- SQI (santé) et réseau de la santé et des services sociaux				
- par. 1 ^o et article 255 al. 2 (RLRQ, c. F-2.1)	607			
- par. 14 ^a , 14 ^b ou 14 ^c	608			
- par. 17 ^o	609			
- Cégeps et universités				
- par. 13 ^o ou par. 1 ^o et article 255 al. 3 (L.R.Q., c. F-2.1)	610			
- par. 15 ^o	611			
- par. 16 ^o	612			
- par. 17 ^o	613			
- Écoles primaires et secondaires				
- par 13 ^o ou par. 1 ^o et article 255 al. 4 (L.R.Q., c. F-2.1)	614			
- par. 15 ^o	615			
- par. 16 ^o	616			
- par. 17 ^o	617			
- Autres immeubles				
- par. 2 ^o	618			
- par. 3 ^o	619			
- par. 4 ^o	620			
- par. 5 ^o	621	2	9 700	8 150
- par. 6 ^o -a	622			
- par. 6 ^o -b	623			
- par. 7 ^o	624		102 800	
- par. 8 ^o	625			
- par. 9 ^o	626			
- par. 10	627			
- par. 11 ^o	628			
- par. 12 ^o - Terrains	629			
- par. 12 ^o - Bâtiments	630			
AUTRES IMMEUBLES NON IMPOSABLES (partie non imposable seulement)				
- Terrain de golf (L.R.Q., c. F-2.1, art. 211)				
- excédent du plafond à l'hectare (al. 1)	631			
- améliorations (ouvrages d'aménagement) (al. 4)	632			
- Presbytères d'Églises constituées (L.R.Q., c. F-2.1, art. 231.1)	633			
- Immeubles visés à l'article 210 (L.R.Q., c. F-2.1)	634			
- Immeubles visés à l'article 208, al. 1 (L.R.Q., c. F-2.1)	635	39	712 300	85 799
- Autres immeubles non imposables	636	3	43 900	4 090
TOTAL DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE	637	743	33 517 600	3 926 387

SR(2022/06)

*Nombre d'unités d'évaluation

RÉGIMES FISCAUX PARTICULIERS ⁴					
IDENTIFICATION	NOMBRE*	IMPOSABLES	NON IMPOSABLES	EXEMPT DE CERTAINES TAXES	SUPERFICIE DES TERRAINS
Terrain de golf (L.R.Q., c. F-2.1, art. 211)	401				
Unité d'évaluation comprenant des exploitations agricoles enregistrées	402		à des fins scolaires seulement	à des fins municipales seulement	
- Parties comprises dans l' « E.A.E. »					
- Entièrement incluses en zone agricole	403				
- Partiellement incluses en zone agricole	404				
- Exclues de la zone agricole	405				
- Parties à vocation non agricole	406				
Presbytères d'Églises constituées (L.R.Q., c. F-2.1, art. 231.1)	407				
Unité d'évaluation comprenant une superficie à vocation forestière enregistrée	408				
Autres régimes fiscaux particuliers	409	3		43 900	4 090

VALEURS DES LOGEMENTS ⁵			
IDENTIFICATION	N ^{bre} LOG.	VALEURS	MOYENNE
10 -- Logements			
Nombre			
1 « condominium »	501		
1 « sauf condominium »	502	1	80 700
2	503		
3	504		
4	505		
5	506		
6 à 9	507		
10 à 19	508		
20 à 29	509		
30 à 49	510		
50 à 99	511		
100 à 199	512		
200 et plus	513		
1211 Maisons mobiles	514	3	62 600
17 -- Parcs de roulettes et de maisons mobiles	515		
2 - 3 --- INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	516		
4 --- TRANSPORTS, COMM., SERVICES PUBLICS	517		
5 --- COMMERCIALE	518	2	20 760
6 --- SERVICES	519		
7 --- CULTURELLE, RÉCRÉATIVE ET DE LOISIRS	520	5	347 485
81 -- Agriculture	521		
831 - Production forestière commerciale	522		
9220 Forêts inexploitées qui ne sont pas des réserves	523		
TOTAL	524	11	511 545

DONNÉES UTILES AU CALCUL DE LA RICHESSE FONCIÈRE ⁸		
IDENTIFICATION	VALEURS	
ÉVALUATION DES IMMEUBLES IMPOSABLES	801	32 063 400
ÉVALUATION DES IMMEUBLES NON IMPOSABLES		
- Immeubles visés à l'article 208, alinéa 1 (L.R.Q., c. F-2.1)	802	712 300
- Immeubles visés à l'article 210, alinéa 2 (L.R.Q., c. F-2.1)	803	
- État « Gouv. Québec » (RLRQ, c. F-2.1, article 262, par. 2, sous-par. a.1)	804	274 300
- Couronne du chef du Canada (L.R., ch. M-13, article 3, alinéa 1)	805	
- SQI (RLRQ, c. F-2.1, article 255, alinéa 1)	806	293 200
- SQI (santé) et réseau de la santé et des services sociaux (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 2)	807	
- Place des Arts, ENPQ et ITAQ (RLRQ, c. F-2.1, article 204, par. 2.1)	808	
- Cégeps et universités (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 2 ou 3)	809	
- Écoles primaires (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 4)	810	
- Autres immeubles scolaires (L.R.Q., c. F-2.1, article 255, alinéa 4)	811	